

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans son objectif de mettre du lien entre les habitants du territoire et de favoriser l'expression de la parole citoyenne, l'association Oblique a réuni un groupe d'habitants de la commune de Bourg d'Oisans désireux d'échanger sur les projets immobiliers en cours.

À l'initiative de la commune, une démarche de modification de droit commun du PLU est mise en consultation dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Après une prise de connaissance du dossier, cette démarche nous semble effectivement nécessaire pour rendre compatible les OAP avec les projets d'urbanisme envisagés par la commune.

Néanmoins, l'opportunité de l'enquête publique nous permet de vous remettre les observations et questionnements d'habitants de Bourg d'Oisans inquiets pour l'avenir de leur commune.

Vous constaterez à la lecture des avis individuels ci-joints que la majorité des habitants qui aiment flâner sur les chemins de leur commune et apprécier l'équilibre existant de leur cadre de vie entre les habitations et les zones naturelles, ne comprennent pas les choix d'urbanisation envisagés qui vont sacrifier plusieurs chemins creux bordés de murets en pierres sèches, de haies et de bocages. Ce manque de respect du patrimoine environnemental existant interpelle donc très fortement, d'autant plus que la MRAE n'a pas jugé bon de réaliser une évaluation environnementale au regard de la modification du PLU ! Et pourtant Sauvegarder ce patrimoine naturel, c'est témoigner du respect à l'histoire et à la mémoire collective de la commune.

La disparition de ce patrimoine environnemental au profit d'une route asphaltée amène également beaucoup de questionnements : sa capacité à recevoir un flux important de véhicules dans les deux sens ? La dimension accidentogène de cette voie nouvelle est pointée ; comment allons-nous circuler demain dans le bourg ? La cohabitation entre les véhicules 4 roues, les vélos et les piétons sur cette voie unique interpelle et le manque d'informations dans le dossier PLU ne rassure pas.

L'arrivée de nouveaux citoyens et citoyennes sur la commune provoquera une augmentation du trafic et du nombre de véhicules au sein du bourg. Sur cet aspect, des questions concernant les places de stationnement se posent. D'autant plus que la modification du PLU prévoit une diminution de places de stationnement sur la zone UB (projet initial de 2 places réduit à une seule place) Pourquoi cette restriction?

Dans la modification du PLU, les changements des règles interpellent et questionnent, notamment sur les projets d'aménagement en bordure de la rivière « La Rive » sur des zones naturelles protégées et qui pourraient être valorisées autrement que par des places de stationnements ?

Sur les objectifs de logements par sous-secteur dans l'OAP n°1 et sur l'obtention des premiers permis de construire, de nombreuses questions se posent :

Sur les objectifs, sont-ils en adéquation et en cohérence avec le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT 2040 ? Dans le PAS, il est clairement exprimé la nécessité de proposer une offre de logement adapté aux besoins du territoire et la nécessité à mener une réflexion sur la diversification du parc logement.

Toujours dans la communication du SCOT 2040 : « Un des enjeux majeurs pour le territoire est l'accès à un logement de qualité en cohérence avec le revenu des habitants et ce d'autant que le territoire n'est doté que de 7,5% de logements sociaux ».

Question : Quelle est la stratégie de la commune en matière d'habitat ? la question se pose car les projets immobiliers sur l'OAP N°1 semble bien éloignés des préconisations présentées dans le PAS en matière de logements.

Question : à quel public s'adressent les logements proposés par les promoteurs privés ? Le cahier des charges est-il en cohérence avec les besoins du territoire ? Quel équilibre social sur le territoire demain ?

Sur les permis de construire autorisés (116 logements concernés), c'est plutôt une incompréhension de la part de plusieurs habitants : comment peut-on obtenir un permis de construire sur un projet immobilier qui demande une modification du PLU et dont une enquête publique est encore en cours de procédure ? Sur ce point, nous demanderons des éclaircissements auprès du commissaire enquêteur lors de sa permanence.

Sur le projet de de logements pour les séniors, grande incompréhension sur l'emplacement de ce projet et cela interroge sur la représentation des personnes vieillissantes. Pourquoi les excentrer du centre du bourg et les éloigner de tous les services ? y a-t-il eu une réflexion sur le sujet ?

Un dernier point plus général mais qui interroge sur la volonté politique du territoire. Pourquoi négocier avec des bailleurs privés sachant qu'il sera impossible ensuite d'intervenir auprès des futurs propriétaires ? Toujours dans le PAS du SCOT 2040 : « limiter la résidence secondaire, avec pour objectif de diviser par 3 la production de résidences secondaires par rapport aux 10 dernières années. » N'existe donc pas d'autres modèles en matière de logements que ceux utilisés par les 2 grandes stations de l'Oisans ?

Ce résumé synthétise les contributions personnelles de plusieurs habitants de Bourg d'Oisans. C'est avant tout la parole de citoyennes et de citoyens responsables qui se sentent concernées-és par la vie de leur commune.

Nous vous remettons, en pièces jointes, les observations pertinentes des participants à notre groupe de travail. Nous espérons que ces avis seront pris en compte dans l'évolution de ces différents projets immobiliers et soyez persuadé, Monsieur le commissaire enquêteur, de l'intérêt que nous portons au respect du bien public et collectif du territoire.

Rédigé le 16/04/2024,

Alain VANDEVELDE, membre de l'association Oblique

Pierre MINELLI, habitant à BOURG d'Oisans

Evelyne LARTAUD, habitante à Bourg d'Oisans

Chantal VALLIN, habitante à Bourg d'Oisans

Jean-Pierre DUCAS, habitant à Bourg d'Oisans

Eliane HOSTACHE, habitante à Bourg d'Oisans

Maurice MOREL, habitant à Bourg d'Oisans

Bibi et Charles HOPE ; habitante et habitant à Bourg d'Oisans

Brigitte DEGEEVE ; habitante à Bourg d'Oisans

Annick RETORE et Marc THEVENIEAU : habitant et habitante à Ornon

